

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (1966)  
**Heft:** 45

## **Titelseiten**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 29.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# J.A. Lausanne Domaine 45 public

Bi-mensuel romand  
N° 45 13 janvier 1966

Rédacteur responsable : André Gavillet  
Le numéro : 70 centimes

Abonnement pour 20 numéros :  
Pour la Suisse : 12 francs  
Pour l'étranger : 15 francs

Changement d'adresse : 50 centimes  
Administration, rédaction :  
Lausanne, Case Chauderon 142  
Chèque postal 10-155 27  
Imprimerie Raymond Fawer S.A., Lausanne

Les articles de ce numéro  
ont été discutés ou rédigés par :

Gaston Cherpillod  
Ruth Dreifuss  
Jean-Claude Favez  
André Gavillet  
Marx Lévy  
Serge Maret  
Jacques Morier-Genoud  
Jean-Jacques Leu  
Christian Ogay

Le N° 46 sortira de presse le jeudi 27 janvier 1966

## Le rôle des syndicats

Qu'est-ce qu'un homme susceptible ? Il y a deux explications possibles, mais qui n'innocentent personne. La première : un Monsieur, lourd, vous marche sur le pied. Vous le lui faites remarquer poliment. Ah ! dira-t-il, je vois : vous êtes susceptible. Deuxième explication : même scénario que ci-dessus. Ah ! dira-t-il, je vois : c'est là que la chatte a mal au pied. Vous êtes coupable.

Ainsi vous avez tort de toute façon : ou d'avoir des orteils ou d'avoir des cors au pied.

Pour M. Jean Möri, qui répond dans la correspondance syndicale à notre article sur la condition de l'intellectuel, nous sommes susceptibles. Soit ! Et restons-en là pour la polémique.

Mais il vaut la peine de préciser quelques idées.

### Deux objectifs

Si, souvent dans « Domaine Public », nous avons parlé du syndicalisme, c'est d'abord parce que nous sommes, en majorité, quand nos professions le justifient, syndiqués et surtout parce que nous attendons beaucoup des syndicats. Tout observateur des problèmes de la gauche moderne aboutit d'ailleurs à cette conclusion : ils ont dans la société contemporaine un rôle essentiel à jouer. Pourquoi ? Parce que le nombre des travailleurs salariés et dépendants ne cesse de croître (80 % de la population active), parce que le syndicalisme devrait les regrouper, au nom de leurs intérêts professionnels semblables, à quelque famille idéologique qu'ils appartiennent. C'est le meilleur dénominateur commun ; il représente le nombre ; il a ses traditions, son expérience, ses réussites. Autant de raisons de faire confiance. Mais se révèlent aussi les ombres au tableau : les effectifs des syndicats plafonnent, ce qui est inquiétant puisque la population active augmente ; l'évolution sociologique joue contre eux. En valeur relative les effectifs ouvriers diminueront dans le pays au profit des professions tertiaires et, parmi les salariés, les cadres et les techniciens prendront une importance toujours accrue ; or pour une grande part ils échappent au recrutement syndical.

D'où la nécessité pour le syndicalisme, malgré ses avantages et ses qualités, de trouver un deuxième souffle.

Dans cette perspective, nous avons retenu deux objectifs : d'une part l'épargne négociée, qui touche aux problèmes essentiels du pouvoir économique et de l'enrichissement national, et d'autre part la réorganisation de la presse syndicale, parce qu'il importe à nos yeux pour toute action future, que les syndicats puissent toucher un large public, au delà du cercle corporatif de leurs membres.

A ces deux objectifs, nous n'allons pas renoncer, n'en déplaise. Tout simplement nous serons compris ou incompris. Reste un point essentiel, celui de la planification et des partenaires sociaux. Il mérite quelques précisions.

### Consultations et démocratie directe

Personne n'ira contester l'utilité de la consultation des associations professionnelles. Le législateur, avant d'achever un projet de loi, interroge les intéressés, c'est une sage politesse.

En Suisse, ces précautions s'imposent d'autant plus qu'il est toujours possible d'en appeler au peuple contre une loi mal faite. Avec prudence, le législateur cherche à se couvrir contre le risque de référendum. Enfin, les ressources de la démocratie directe sont pour l'Union syndicale de grand prix, plus pour elle que pour le Vorort des industries par exemple. Elle ne dispose pas du pouvoir économique. Sa force, c'est le nombre, sa large implantation dans le pays. En cas de votation populaire, ça pèse lourd.

Ce sont là des évidences. Mais il faut marquer aussi les limites du système. Nous en soulignerons deux. Le recours au référendum, c'est un atout dans le

jeu des partenaires sociaux consultés ; il leur permet de négocier avec une certaine fermeté ; mais cette carte, ils se gardent bien de l'abattre (de la même manière, les initiatives populaires sont retirées, dès qu'elles ont permis d'arracher une concession ; que d'exemples récents !). Dès lors, le peuple n'est plus l'ensemble des citoyens actifs appelés à participer à la chose publique. C'est un croquemitaine qu'agitent les négociateurs. On l'efface une fois que l'on s'est mis d'accord ; et puis le Parlement ratifie.

Ainsi paradoxalement la démocratie directe sert de justification à une sorte de politique mi-secrète d'un cercle fermé de chefs de file.

Deuxième remarque : ce processus législatif est dans l'ordre des choses, s'il s'agit de lois ayant des incidences précises sur les métiers. En revanche, s'il s'agit de décisions de portée générale, touchant à la politique économique dans son ensemble, les prérogatives des partenaires sociaux deviennent excessives. Elles faussent le jeu politique.

Or, nous entrons justement dans une période de difficultés économiques. Pour les surmonter, nous prétendons qu'il faudra d'autres méthodes. Nous avons parlé de planification.

### Qu'apporte la planification ?

Un plan digne de ce nom et qui ne serait pas simplement un échelonnement des dépenses publiques, comme certains s'efforcent aujourd'hui de le faire croire, mais une programmation des investissements publics **et privés** (nous soulignons) obligerait les associations professionnelles à discuter des problèmes fondamentaux de la profession et pas seulement des conditions de travail.

Les confrontations devraient aller loin, et l'on retrouverait, sous une autre forme, un peu de cet esprit de la communauté professionnelle, à laquelle certains, parmi les meilleurs, rêvaient en 1945. Loin d'y perdre, les syndicats dans le domaine qui est le leur verraient leur position renforcée.

Mais ces considérations générales sur les vertus de la planification ne sont pas à nos yeux les plus importantes. Il y a des raisons suisses, spécifiques de mettre un terme à la politique semi-confidentielle actuelle.

Dans un climat détérioré, le peuple suisse perd conscience de son destin national. La phrase est pompeuse, on s'en excuse. Mais, quels que soient les mots, la réalité est préoccupante. Dans ce pays de démocratie directe, nous ne participons plus. Or pour qu'une vie nationale ait un sens, il faut que l'effort de tous soit mesurable, que le progrès et le mieux-être puissent être jugés en fonction des objectifs choisis. Le plan le permet, nous l'avons souvent répété, car sa vertu première est de traduire en termes concrets la productivité nationale : en logements, en écoles, en autoroutes, en sécurité sociale, en centrales nucléaires... Il permet de penser en images ; il réintroduit la durée dans la vie de la nation.

Il n'y a pas de formule magique, certes. Mais l'heure est à l'invention. Nous ne croyons plus en tout cas à la diplomatie secrète des partenaires sociaux, réunis sans ordre du jour publié, sans discussion publique, où une demi-douzaine d'hommes décident de ce que les autres auront à ratifier. L'expérience des arrêtés conjoncturels nous a édifiés. Or la possibilité d'un changement dépend des syndicats. D'autres que nous les adjurent d'en prendre l'initiative. Voyez les appels, pathétiques de déception refoulée, que leur adresse M. Théodore Chopard.

Dans le brassage actuel, leur rôle est capital. Cette constatation est flatteuse. Choisiront-ils le statu quo, et le privilège d'avoir accès à l'antichambre de M. Schaffner, ou chercheront-ils à faire véritablement participer les salariés aux grandes décisions économiques nationales ?